

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos: 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France: 15 fr. — Etranger: 20 fr.

LES PROFITEURS ET LES VICTIMES D'UNE ÉVENTUELLE DÉVALUATION

Parlons encore de dévaluation puisque M. P. Reynaud ne veut pas que l'on prononce le mot d'inflation, la dévaluation n'étant, il faut l'espérer, qu'une inflation à l'eau de rose dont pour le moment on ne peut ni on ne veut définir avec précision les limites. Le mot ne fait rien à la chose, nous ne nous occuperons que des faits: on fait la dévaluation pour se procurer des ressources et c'est manifestement parce que l'on n'a pas assez de monnaie pour faire face à tous ses besoins; il faut donc augmenter à l'intérieur et surtout à l'extérieur le nombre de ses billets; il suffit d'admettre que d'un billet de 100 francs on en fera deux en le partageant par le milieu et que les deux moitiés auront la même valeur nominale que le billet lui-même, pour saisir l'enfantillage du procédé. Ce serait encore acceptable si tous ceux qui possèdent des billets avaient la faculté d'opérer eux-mêmes la dévaluation, mais c'est, hélas, la planche à tirage qui, sans doute, se chargera de réaliser le miracle au seul bénéfice de la banque d'Etat.

Du jour au lendemain, si les idées de Paul Reynaud prévalent, le papier-monnaie sera déprécié de 25 % par exemple; cela veut dire que les salariés de toute catégorie seront à brève échéance uniformément comprimés dans leur pouvoir d'achat dans la proportion du quart. Ils ne s'en apercevront probablement pas immédiatement car, dans des phénomènes économiques de ce genre, l'équilibre est toujours lent à s'établir et les pauvres nigauds de vendeurs ne pensent pas à changer aussitôt leurs étiquettes, mais les prix ne tarderont pas à se mettre à l'étiage du taux de dévaluation. Les malins sont ceux qui, prévoyant la manœuvre, ont réalisé leur avoir et acheté de l'or en barre avant la dévaluation. Quand on dit de l'or en barre c'est une image, car il peut être imprudent de posséder de l'or en temps de crise, comme il est imprudent de voyager avec ses bijoux dans une région infestée de brigands. La grosse malice consiste à acheter à crédit avant la dévaluation et à payer ses créanciers en monnaie dévaluée quand l'opération bat son plein. Soyez sans inquiétude, ceux qui se font les promoteurs de l'idée ont déjà dressé leurs batteries pour tirer leur épingle du jeu.

La dévaluation favorise, en effet, le débiteur et met le créancier à plat en lui laissant tout au moins l'illusion d'avoir retrouvé une partie de son bien.

La seule menace de dévaluation inspire ainsi une crainte salutaire à celui qui thésaurise; c'est un moyen de faire sortir le papier des coffres avant qu'il ne se dévalorise.

En résumé, il y a ceux qui désirent la dévaluation, ceux qui ont joué en tablant sur cette éventualité, ceux qui ne savent sur quel pied danser et, enfin, ceux qui seront frustrés complètement si cette aventure se produit. Les débiteurs la souhaitent, les créanciers la redoutent: sont créanciers de l'Etat les fonctionnaires, les retraités et les rentiers, ces derniers ne recevront qu'une monnaie plus ou moins dépréciée si l'opération se fait. Dans un réajustement des salaires on peut espérer une proportionnalité basée sur les exigences de la vie; dans le cas de la dévaluation, c'est la loi brutale des chiffres qui interviendra sans tempérament, et le grand danger réside dans le fait que le phénomène une fois amorcé, on ne sait plus où l'on s'arrêtera.

La dévaluation a pour elle l'avantage de faire accepter un sacrifice général en le camouflant comme on camoufle sa pendule en prenant l'heure d'été.

L'ouvrier ou le bourgeois accepterait difficilement de se lever une heure plus tôt, de déjeuner et de se coucher une heure plus tôt, mais dès l'instant que la pendule lui dicte l'heure coutumière, peu importe le décalage. Ainsi dans la dévaluation, salariés et rentiers auront normalement la même somme en poche et s'ils ont le bon esprit de réduire légèrement l'éclairage de leur lampe à pétrole, on peut dire qu'ils ne s'apercevront de rien. Seuls les produits venant de l'exté-

rieur seront d'abord nettement majorés, mais bien vite le coût de la vie montera, ne serait-ce que par l'afflux naturel des étrangers attirés par les avantages du change, et ce sera à nouveau la course aux revendications, la foire d'empoigne pour les plus intriguants, la misère pour les vieux et les minorités sans défense. Est-ce bien cela qu'il faut souhaiter ?

CIVIS.

BULLETIN

La situation de M. Carde Gouverneur Général de l'Algérie semble bien compromise

Avant les élections municipales, le D^r Ben Djelloul, de Constantine, paraissait être un ennemi avéré, acharné, de notre pays; aussi M. Carde projetait de prendre des mesures sévères contre cet anti-français et l'envoyer dans quelque trou du Sahara où il y aurait peut-être laissé sa peau.

Mais M. Régnier, alors Ministre de l'Intérieur, fit un voyage en Algérie et reçut la visite du D^r Ben Djelloul qui ne lui parut pas autant criminel que M. Carde voulait bien le dire.

Puis il y eut les élections municipales, et le docteur et ses partisans, soit à Constantine, Bône et ailleurs, furent élus à de grosses majorités sur leurs concurrents antidjelloulistes.

Qu'est-ce à dire, se dit-on partout ? Puis les Conseils municipaux se réunirent pour élire leurs maires et leurs adjoints, et à Constantine — ô stupeur ! — le docteur fut élu adjoint indigène par 42 voix sur 44 votants !!

C'était la condamnation des projets de M. Carde puisque 36 conseillers français venient voter pour le traître, le félon !

Ensuite il y eut la question des 8 % que l'on voulait supprimer aux fonctionnaires français et cheminots sans que le Gouverneur Général ait élevé la voix en faveur du maintien alors qu'en Tunisie rien de semblable n'était projeté.

La députation algérienne fit chorus avec les fonctionnaires, mais sans succès.

Et voilà que le Ministre Laval, pour ne pas faire de jaloux, mit tout le monde sur le même pied d'égalité en Algérie, en Tunisie et au Maroc où cependant la prime d'expatriation est de 50 % !

Le Ministre Laval va recevoir quelque chose pour son rhume.

Puis il y eut encore un incident entre la Municipalité d'Alger et le Gouverneur Général à l'occasion des banquets offerts au croiseur U^o Algérie.

Nous trouvons ces incidents dans la « Justice » d'Alger.

Le maire d'Alger, dit-il, prononçant son discours, avait salué le Gouverneur Général qui, dans sa réponse, ne fit aucune allusion aux souhaits du maire.

Mais le lendemain un autre banquet avait lieu dans un grand hôtel de la ville, et le maire, en prononçant son discours, s'adressa à l'amiral sans s'occuper de la présence du Gouverneur Général.

C'était la réponse du berger à la bergère ou, mieux, dent pour dent, œil pour œil.

Et voilà les hostilités commencées.

Qui l'emportera ?

Sûrement pas le Gouverneur Général. Alors on peut dire que sa succession est virtuellement ouverte.

L. de P.

LE GENERAL SLIM DZIRI EN MISSION

Le Général Slim Dziri, chargé par S. A. le Bey de le représenter aux fêtes de Paris et de Bruxelles s'est embarqué vendredi pour France.

Par le même paquebot est parti le Commandant Warocquier, directeur de l'Armée tunisienne, ainsi que la musique de la Garde beylicale qui va prendre part aux fêtes de l'Exposition Coloniale de Bruxelles.

TOUS LES JOURS LISEZ « EXCELSIOR »

La faillite des conquêtes révolutionnaires

Le droit le plus sacré du citoyen, le droit d'exprimer sa pensée par la plume, le droit de clouer au pilori de l'opinion publique certaine presse et le pouvoir, ce droit bientôt aura vécu, du moins aux colonies.

Après la corporation des avocats, nous aurons celle des journalistes, puis bien d'autres encore: celle des banquiers, des agents de change et tant d'autres enfin qui ne laisseront au pauvre peuple des rues et des champs que le droit de supporter en silence sa propre misère.

Dans un siècle où le silence se paie déjà cher — voir les « Annales Coloniales » de Paris — et où les louanges sont la prébende habituelle de tout un troupeau de thuriféraires, les fonds secrets ne pouvaient plus suffire à payer toutes les complaisances. Il naissait des journalistes comme naissent des pucerons sur la feuille tendre du rosier, il en arrivait chaque matin un nouveau qu'il fallait faire taire ou abreuver.

Ne pourront désormais écrire et signer leurs articles que les journalistes dits de profession, faisant partie d'une association obligatoire où l'on n'entrera qu'à la condition d'être, au principal et depuis deux ans au moins, le salarié... de qui donc ? d'une de ces grosses feuilles de choux, sans doute, richement dotées sur les fonds secrets, les seules qui puissent s'offrir des rédacteurs attirés.

Avec ce régime la grande presse disposera de la majorité des voix, et l'association obligatoire des journalistes salariés ne prendra pas, de toute évidence, des décisions empreintes d'une grande indépendance. A l'avenir, aux colonies, on ne pourra plus exprimer publiquement sa pensée si on est libre, indépendant, dégagé de tout souci matériel et si l'on n'écrit pas pour gagner de l'argent.

Quelle déchéance !!

Parlez-moi d'un ou deux bons journaux officiels où l'autorité insère tout ce qu'elle veut comme sur feu « Le Moniteur de l'Empire », où tous les actes du pouvoir sont actes de foi, géniales conceptions, honneur, gloire, science et vertu: voilà ce qui s'appelle du pur journalisme et de l'indépendance de pensée.

Tous ceux qui n'embouchent pas cette trompette poussent à la haine des races et discréditent l'autorité. Alors ?... Alors dans l'arsenal des lois, en dépit de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, on trouve bien un jour le garrot qui sert à étrangler la pauvre bête.

Aussi la presse périodique marocaine proteste avec énergie et met au défi M. Ponsot d'appliquer le statut des journalistes de Tunisie ou de l'Indochine.

Notre excellent confrère Georges Itié, directeur du « Soleil du Maroc » de Casablanca, est particulièrement violent et opposé à celui-ci. « Il ne nous aura pas », dit-il, comme titre d'un article du 6 courant dont voici quelques extraits :

« De nombreux confrères m'ont fait l'honneur de reproduire mon récent article sur le projet gouvernemental d'un statut des journalistes au Maroc. C'est pour moi un encouragement à mener énergiquement et autant de temps qu'il le faudra une campagne dont l'existence de la presse libre, partant l'expression des éléments constituant l'opinion publique, est l'enjeu. Nous serons nombreux à faire front aux desseins machiavéliques de M. Ponsot qui, d'ailleurs, probablement, n'est que l'exécuteur d'instructions venues de plus haut. En effet, l'offensive sournoise entamée contre la presse n'est pas particulière au Maroc.

« En France, les équipes interchangeables de politiciards avec lesquelles sont cuisinés les gouvernements incapables, harcelés par les grands périodiques tels que « Gringoire », « Candida », « Vendémiaire », pour ne citer que ces organes, chargeront le calamiteux Chéron de faire le coup du père François aux journalistes qui se permettraient d'user de leur liberté pour servir la vérité et dévoiler au pays les turpitudes d'un régime de pourriture. Le protecteur de Bony, l'homme du foirail de Lisieux, l'ébouffeur de l'affaire Prince, ne réussit pas son coup. Pour une fois, son expérience de vieux souteneur d'une Marianne tombée au trottoir et de là au ruisseau, se trouva

en défaut. La vaillante levée de plumes de nos confrères parisiens fit avorter la tentative des fusilleurs du 6 février, des chéquards de Stavisky et de leurs complices.

« En Tunisie, sous prétexte d'une histoire de chantage, M. Peyrouton a muselé la presse de la Régence dont les critiques de son administration le gênaient.

« En Indochine, M. Robin, Gouverneur Général, coupe les vivres à tout journal qui se permet de signaler les fautes, les abus de son gouvernement. Les « Annales Coloniales » elles-mêmes, se sont fait rappeler à l'ordre pour avoir enfreint cette consigne en plaçant l'intérêt général de la colonie avant des intérêts particuliers.

« En Océanie, M. Montagné, Gouverneur, a interdit la mise en vente du « Courrier du Pacifique » et celle du « Courrier de Tahiti », journaux qui avaient situé ses responsabilités dans un gros scandale financier.

« En Afrique Occidentale, nos confrères « La Voix du Dahomey » et « Le Courrier du Golfe de Bénin » voient employer par un proconsul tyrannique tous les moyens contre eux pour arrêter leur parution.

« Or, si nos confrères de la Métropole peuvent se défendre, il nous est plus difficile de parer les coups d'une loi scélérate qui permet aux potentats de la France d'outre-mer de nous étrangler, sans forme de procès. Le décret sur la presse, du 10 avril, comprend un article relatif à « la répression, dans les colonies et territoires sous mandat, des atteintes au respect de l'autorité ». La rue Oudinot et le quai d'Orsay ont conclu une trêve à leurs rivalités pour faire insérer cet article dans une loi qui, ainsi, crée deux catégories: les journalistes de France conservant leur liberté pour attaquer l'autorité défaillante; les journalistes des colonies et pays de protectorat français, n'ayant que le droit d'encenser l'autorité dans tous ses actes, même les plus exécrables, pour ne pas la diminuer. »

Nous ne sommes pas d'accord avec notre excellent collaborateur et notre bon confrère Itié du Maroc. Car ces décrets visent moins nos compatriotes que les autochtones des deux pays.

Et puis il y a ici des campagnes de presse parfois trop vives: il est vrai que les personnes visées avaient la ressource des tribunaux. Pourquoi n'y ont-elles pas eu recours ?

L. de P.

A l'Office Postal

M. Dupont, frappé par la loi qui met à la retraite les fonctionnaires de son âge, avant bénéficié qu'un traitement supérieur à 50.000 francs, devrait avoir abandonné les fonctions de Directeur des Postes et Télégraphes à Tunis depuis septembre 1934.

Au moment où l'on se montre inexorable pour des fonctionnaires qui ont dix ans de moins que lui et qui ne coûtent pas 130.000 francs au budget, il paraît inexplicable que ce chef de service qui n'a plus la confiance de son personnel prétende apprendre à son successeur un métier qu'il connaît si peu et veuille rester encore.

Quand l'heure est venue, il est décevant de partir correctement: à 63 ans c'est bien tard déjà, et la mission qui maintient ce grand illusionniste depuis près d'un an a assez duré. M. Dupont, directeur à Chañbéry, avait pourtant pris possession de son poste de Tunis en toute liberté.

M. Durand, son successeur, que nous ne connaissons pas, mais que M. Mandel a bien dû savoir choisir, a, à nos yeux, les mêmes droits.

Nous espérons donc voir M. Dupont partir à bref délai, car la Tunisie, petit pays, ne peut avoir trois directeurs des P.T.T.

D'abord M. Dupont, déjà à la retraite mais toujours présent, a 12.000 francs par mois;

puis M. Détiène, directeur intérimaire, qui n'a jamais exercé aucun intérim et pour cause; et, enfin, M. Durand, le directeur en titre mais qu'on n'installe pas, nous ne savons pourquoi.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue en l'engageant de faire mettre un terme à cette situation. Paul LUX.

La chute du Ministère Flandin

Pendant six mois et vingt-et-un jours, M. Flandin a poursuivi une expérience désastreuse pour la France.

Il a été non un pilote, mais un naufrageur.

Renverser M. Gaston Doumergue pour aboutir, comme lui, à demander les pleins pouvoirs, quel aveu d'impuissance !

Avoir trouvé neuf milliards en caisse et laissé les tiroirs vides, quel aveu d'impéritie !

Connaître les spéculateurs, les fossoyeurs du patrimoine français et ne pas les arrêter, quel aveu de complicité ! Les ministres sont responsables des fautes qu'ils commettent et des crimes qu'ils tolèrent.

La responsabilité comporte la sanction: tout gouvernement, digne de ce nom, ne doit fuir ni l'une ni l'autre.

Une fois de plus la preuve est faite: il n'est possible de gouverner qu'en maintenant le Parlement dans des attributions limitées au vote des lois et au contrôle des dépenses. Il n'est possible de gouverner qu'après avoir réformé la Constitution. Il n'est possible de restaurer l'économie nationale qu'après avoir rétabli politiquement l'ordre dans la maison.

Vouloir prolonger l'expérience politique actuelle, c'est vouloir prolonger l'agonie. La France veut-elle vivre ou veut-elle mourir ?

Docteur Maurice DALLE, Président d'Ordre et Bon Sens.

Echos et Nouvelles

LA FETE DU MOULED

Le Mouldé a été célébré par tous les musulmans comme les années précédentes avec éclat, mais la crise s'est fait sentir dans les achats de victuailles et de grèges.

DANS LA PRESSE

Nous avons vu reparaitre avec plaisir la « Tunisie Française » sous la direction de son nouveau propriétaire, M. Martinier, ancien délégué au Grand Conseil, qui a conservé notre excellent confrère R. de la Porte comme secrétaire général.

Les numéros parus sont intéressants et le journal est bien présenté.

Toutes nos félicitations avec nos vœux de longue vie et prospérité.

UNE BELLE CONFERENCE

C'est celle que Mme Fred Harlen, pour ne la point nommer, a fait vendredi 14 juin sur le Danemark.

L'auditoire choisi et élégant qui emplissait le Théâtre Municipal a été tenu une heure durant sous le charme d'une élocution à la fois naturelle et primesautière, pleine d'esprit vraiment français. Facilité d'élocution, images claires et précises, détails amusants, connaissance profonde des causes économiques qui font la grandeur et l'agrément de ce pays nordique, tout contribuait à rendre le public attentif, et les applaudissements nombreux ont montré à la jeune conférencière toute la sympathie que le public tunisois tenait à manifester à la fille du docteur Hayat. Nous espérons qu'il nous sera donné d'applaudir souvent Mme Fred Harlen dont le jeune talent plein de belles promesses ne saurait en rester là. — Crvis

UNE MESURE QUI S'IMPOSAIT

Le Tribunal de Commerce de la Seine a décidé de remettre en vigueur les dispositions permettant d'emprisonner les faillits malhonnêtes.

Cette mesure, qui s'imposait, freinera l'activité de certains commerçants malhonnêtes qui trouvaient dans la faillite un ingénieux moyen de se dérober à leurs obligations.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine la mort de M. Carleton, commissaire de police en retraite, décédé à la suite d'une très courte maladie.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous avons adressé il y a quelques mois nos félicitations à M. Millepiéd pour son inscription au tableau de la Légion d'honneur. Celle-ci lui a été remise le dimanche de Pentecôte.

Nous lui réitérons nos vifs et sincères compliments.

SUCCES UNIVERSITAIRE

M. Louis Clapier, ancien élève du Lycée Carnot, vient d'être reçu licencié en sciences à la Faculté de Caen. Il est le fils de l'inspecteur des chemins de fer à Bizerte, et le neveu du Commissaire central de Tunis.

Nos félicitations.

LE GENERAL MZALI

A l'occasion du Moulé, S. A. le Bey a conféré à l'excellent caïd gouverneur de Bizerte le titre de ferek ou général de division.

Nous lui adressons nos plus sincères et cordiales félicitations.

LA CONSOMMATION DU THE EN TUNISIE

D'après les renseignements fournis par la Douane, la Tunisie importerait pour dix millions de thé par an, dont un million et demi des colonies françaises.

C'est excessif, aussi faudrait-il relever les droits de douane pour les thés étrangers afin de réduire cette consommation abusive dont font usage les indigènes et reprendre la croisade contre le théisme.

LES SPECULATEURS

On lit dans « Les Nouvelles Economiques » :

« Comme nous l'avions laissé entendre, on a sérieusement envisagé la semaine passée d'opérer l'arrestation de certains défaits à la dévaluation et à la baisse du franc. Certains, nous assure-t-on, ont eu chaud au point de faire, par leurs dits et écrits, machine arrière. Dommage que l'on ait laissé passer une telle occasion. Mais le dernier mot des perquisitions effectuées dans certaines maisons de banque n'est pas dit. »

PERMIS

Dix mille fusils, deux mille deux cent-cinquante-sept revolvers...

Il ne s'agit nullement, dans cette nomenclature, d'une prise de guerre ou de la découverte d'un dépôt d'armes clandestin.

Ces chiffres indiquent simplement le nombre de permis de chasse et de revolvers délivrés à ce jour par les bureaux de la Sûreté de Tunis.

Avec les bénéficiaires de ces permis on peut constituer une division sur le pied de guerre.

COMPAGNIE P.L.M.

Abaissement du prix des places de lits-salon et de couchettes

Pour voyager la nuit sans fatigue, sans perte de temps, utilisez les places couchées, dont les prix sur le P.L.M. viennent d'être réduits. Pour une place de lit-salon, vous ne payerez, en sus du billet de 1^{re} classe, que 130 francs jusqu'à 600 kilom., 170 francs de 601 à 750 km., 200 francs de 751 à 950 km. et 230 francs au delà.

Si vous occupez des places de lits-salon avec votre famille, la troisième personne bénéficiera d'une réduction de 20 %, la quatrième d'une réduction de 30 % et chacune des suivantes d'une réduction de 40 %.

Par ailleurs, les suppléments des prix de couchettes sont ramenés de 34 fr. à 30 fr. pour un parcours ne dépassant pas 600 km., de 63 fr. 50 à 50 fr. pour un parcours supérieur à cette distance. Pour une place de couchette-toilette, le supplément est fixé uniformément à 65 fr. au lieu de 79 fr. 40. Si vous occupez des places de couchettes et de couchettes-toilette avec votre famille, la quatrième personne bénéficie d'une réduction de 20 %, la cinquième d'une réduction de 30 % et les suivantes d'une réduction de 40 %.

Pour renseignements et billets, s'adresser à l'Agence Wagons-Lits Cook, 65 avenue Jules-Ferry, Tunis.

VIENDE PARAITRE

La Réforme Administrative
par A.-C. Clairac

Un volume 124 pages, 8 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'Editeur Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris (14^e).

Les Hauts et les Bas
de Gaston Blanchepusse

Sous ce titre, l'écrivain J. Robert vient de publier aux Editions René Debresse, 38, rue de l'Université, à Paris, un roman particulièrement passionnant (192 pages). Prix : 15 francs.

Leel Elles

Sous le titre de *Leel Elles*, l'écrivain Lucile Acey vient de publier aux Editions René Debresse, 38, rue de l'Université, à Paris, un roman très attachant qui traduit d'une façon fort émouvante notre angoisse actuelle. Prix : 6 francs.

LA QUESTION DU PAIN

On nous écrit :

Je reviens sur cette question de pain si importante dans toute vie de famille. C'est vraiment scandaleux, alors que le blé ne cesse de baisser, de voir se maintenir le prix du pain ne pesant pas le kilo à un taux supérieur, tel que 1.40 et 1.45, à celui de l'Algérie ou du Maroc et même du Midi de la France qui ne se vend, au plus haut, que 1.20 le kilo.

C'est le pain seul qui constitue pour beaucoup l'humble repas du jour, en ce temps de crise et de chômage qui réduit à la misère tant de pauvres gens qui ne demandaient qu'à travailler; c'est la fa-

mille nombreuse qui l'aut nourrir, et comment ? si les boulangers ne consentent pas à réduire leurs bénéfices ?

Qu'ils nous fassent du pain bis, comme au temps de nos ancêtres qui étaient forts et solides; il n'y a qu'à lire les comptes-rendus des docteurs pour savoir que le pain qu'on nous vend maintenant, malgré sa blancheur et son bel aspect, ne contient absolument plus les vitamines nécessaires à notre corps. On les a enlevés pour fabriquer des biscottes ou autres pains de régimes.

Où est le beau pain des montagnes de France, si appétissant et si fortifiant ?

Allons, Messieurs les boulangers, revenez au pain bis et diminuez votre prix.

La protection des mines de zinc

M. le député Morinaud du Clos a exposé au Ministre du commerce et de l'industrie la nécessité d'édicter une protection efficace de nos mines de zinc et demande quelles mesures il compte prendre :

1° Pour éviter la destruction des usines de zinc de France et de l'Afrique du Nord;

2° Pour permettre à l'industrie nationale d'être le moins possible tributaire de l'étranger.

Réponse : La situation des mines de zinc tant métropolitaines que coloniales, ainsi que des établissements qui travaillent ce métal, fait, depuis longtemps, l'objet des préoccupations du département du commerce.

Celui-ci procède à une étude attentive de la situation en vue de déterminer la protection à accorder aux producteurs intéressés, tout en tenant compte de l'incidence que cette protection aurait sur les industries consommatrices, de telle sorte que la solution adoptée soit la plus conforme à l'intérêt général.

La réponse à cette ultime démarche, comme on le voit, ne s'est pas fait longtemps attendre, car l'honorable M. Berthon, président des Mines Tunisiennes, l'a communiquée tout aussitôt.

Les mineurs tunisiens connaissent les multiples et incessantes démarches entreprises depuis plus de 3 ans auprès des Pouvoirs Publics de la Métropole, en vue de l'application de mesures de protection en faveur des mines de plomb et zinc paralysées par la crise, mesures de protection déjà appliquées depuis longtemps par tous les grands pays producteurs de ces métaux.

Dans son très remarquable exposé à la séance plénière des Commissions de la Conférence Economique de la France Métropolitaine et d'Outre-Mer, M. le Résident Général Peyrouton disait notamment en ce qui concerne les mines de plomb de Tunisie : « Ces mines qui produisaient en 1913... 50.000 tonnes de minerais sont, à trois exceptions près, fermées. Les exportations sont de 1.224 tonnes en 1933. L'industrie métropolitaine fait venir les minerais de plomb dont elle a besoin, de l'étranger, sans protection au profit des minerais nord-africains. Il est permis d'espérer que grâce à l'intervention personnelle de M. Marchandau, ministre du Commerce, un texte nouveau règlera prochainement, en partie au moins, cette question vitale pour la Tunisie. »

Ce pressant appel, venant à l'appui de nombreuses démarches antérieures, vient enfin d'être favorablement entendu.

L'Union des Mines Tunisiennes avait été avisée par télégramme d'une décision

inminente, dont elle reçoit aujourd'hui confirmation. En effet, le Journal Officiel de la République Française du 25 mai 1935, contient 3 décrets et un arrêté comportant application de nouvelles taxes sur le plomb et le zinc bruts et ouvrés et sur leurs dérivés.

Trois décrets parus au « Journal Officiel Français » donnent les nouvelles taxes à percevoir sur les minerais étrangers à leur entrée en France qui sont relevés et vont permettre la réouverture de nos mines.

La Loterie Nationale

Tirage de la 7^e Tranche

LE LOT DE 3.000.000 FRANCS EST GAGNE PAR LE N° 928.866

Cinq lots de un million sont gagnés par les numéros :

79986 — 665079 — 116019 — 521959 — 1037477 — 071688.

Cinq lots de 500.000 francs sont gagnés par les numéros :

792522 — 585751 — 195842 — 559230 — 299235 — 831945.

Les numéros se terminant par :

7371 gagnent 100.000 francs.
7311 — 50.000 francs
4654 — 25.000 francs
5107 — 25.000 francs
900 — 10.000 francs
29 — 1.000 francs
1 — 100 francs

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Hammam-Lif

Etablissement Thermal Municipal
ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Pianos

ERARD, PLEYE & HOFMANN
Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J. EYMON Propriétaire

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succurs. à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A. Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba).
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à

MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).
BUREAUX : 2, Rue de Marseille — TUNIS — Téléph. : 1
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Registre du Commerce : TUNIS n° 1053
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère
Tunis — AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax — Sousse
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Dépôts à vue et à échéance Fixe
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

Moulin-Concasseurs
Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande
INDUSTRIA
70 Avenue de Carthage — TUNIS

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Dépôts bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Office Français Immobilier & Commercial

(34^e ANNÉE) « ASSURANCES » (34^e ANNÉE)
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....
L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49



Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Rue Al-Djazira, 41

DEMANDEZ PARTOUT

le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN GASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

VÊTEMENTS

J. BELLÉ

V. DARVAUX
réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS

Vêtements
Civils et
Militaires

Rayon spécial
de décorations
et insignes

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 20.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de débits à vue et à préavis
Dépôts à Échéance
Escompte et Encaissement de tous Effets
Crédits de Campagne — Avances sur Marchandises
Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres
Souscriptions — Paiement de Coupons
Location de compartiments de Coffres-forts
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :

Tunis. Béja. Bizerte. Djérba. Gabès. Kairouan. Le Kef. Mahdia. Mateur. Medjez-el-Bab. Sfax. Souk-el-Arba. Souk-el-Khemis. Sousse.
Correspondants dans le monde entier

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'étranger.
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

DEMANDEZ PARTOUT LES

apéritifs Licari

Maisons recommandées

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.
Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisiné réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.
Grande Fabrique d'«padrilles» Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).
Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.
Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le D^r Cuenod — 1^{er} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun — Tunis.
Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Grande Distillerie Tunisienne
G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

— 7, rue Amilcar - TUNIS —
sert ses repas fixes avec Clos de l'Archevêché, café et service compris : à 11 francs.
Service à la grande carte à des prix imbattables.
Spécialités pour banquets avec Bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.
On prend des pensionnaires
Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Svracuse
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud rond — Téléphone 1.39
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Compagnie de Navigation Mixte

COMPAGNIE TOUACHE
Service Maritime entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le jeudi à 11 heures.
Arrivée à Marseille le vendredi à 15 heures.
Départ de Marseille le mardi à 10 heures.
Arrivée à Tunis le mercredi à 14 heures.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.
Les Agents PEDELUPE & PIETRA